

Domaine Public

DP

JAA
1002 Lausanne

24 novembre 1994 – n° 1192
Hebdomadaire romand
Trente-et-unième année

La démesure des contraintes

A l'instar de plusieurs organisations d'aide aux réfugiés, nous n'étions pas acquis au lancement d'un référendum contre la loi sur les mesures de contrainte. Non pas que nous approuvions ces dernières, mais parce que les conditions d'un véritable débat politique ne nous paraissaient pas réunies. Provoquer une votation populaire sur ce thème au moment où une partie non négligeable de la population projette de manière irraisonnée son inquiétude et parfois son irritation sur certaines catégories d'étrangers, c'était offrir une occasion de trop à l'extrême-droite de faire valoir ses slogans réducteurs et légitimer a priori toutes les interprétations de cette législation. Nous aurions préféré mener la lutte sur le terrain concret de l'application de ces mesures, dans les cantons. Mais le référendum a abouti et la votation est agendée. Le temps n'est donc plus aux regrets mais à la décision.

Tout bien pesé, le projet paraît disproportionné face aux objectifs poursuivis, confus, et la portée des mesures proposées difficilement prévisible. Des défauts qui trouvent leur origine dans la genèse et l'accouchement de cette législation. On se souvient du matraquage effectué durant l'été 1993 par *Blick*, cette feuille zurichoise haineuse et raciste, toujours en mal d'un bouc émissaire à désigner à la vindicte populaire. Cet été-là, ce sont les requérants criminels qui font plusieurs jours durant la une du quotidien. A tel point qu'il est difficile de ne pas voir dans chacun des demandeurs d'asile un trafiquant de drogue, le couteau entre les dents. Est-ce un hasard si le projet de loi sur les mesures de contrainte est déposé à fin 1993 déjà, après une rapide procédure de consultation, et adopté au pas de charge par les Chambres ce printemps ? Walter Kaelin, professeur de droit à l'université de Berne, spécialiste et militant du droit d'asile, par ailleurs partisan du projet, admet qu'«il peut être dangereux de développer sous pression une législation dans un domaine aussi sensible» (*L'Hebdo*, 7 juillet 1994).

On entend bien le propos de Josef Estermann, le maire socialiste de Zu-

rich. «Sans cette loi, je suis complètement désarmé face à la situation particulière de ma ville»: le trafiquant présumé, sans titre de séjour, se remet tranquillement au travail après avoir purgé ses trente jours de prison (*Tages Anzeiger*, 18 novembre 1994). Mais alors, c'est une *lex Letten* qu'il fallait promulguer et non des mesures lourdes d'internement, qui menacent aussi bien le délinquant que le présumé coupable et l'innocent que l'autorité veut garder sous la main en vue de son expulsion. Cette disproportion dans les moyens, ce flou des conditions d'application et la liberté d'appréciation ainsi accordée à la police des étrangers justifient donc notre refus.

La loi sur les mesures de contrainte sera acceptée à une confortable majorité. Cette défaite annoncée, les opposants, nous compris, en portent une part de responsabilité. Les appels enflammés au respect des principes constitutionnels, les assimilations abusives – une loi «fascisante», digne de Vichy –, l'inversion du rapport de causalité – le projet stimulerait la xénophobie en criminalisant indistinctement une catégorie d'étrangers – ne convainquent que les convaincus. Cette argumentation passe totalement à côté des préoccupations de la majorité des citoyennes et des citoyens, inquiets des possibilités qu'offrent au crime organisé le droit d'asile et, plus généralement, les garanties de procédure lors de l'expulsion d'un individu en séjour illégal. Le phénomène est certes encore marginal, il n'en exige pas moins une riposte. Or les opposants aux mesures de contrainte n'ont pas montré de manière crédible en quoi le droit en vigueur aujourd'hui est suffisant.

Se cantonner dans la défense des grands principes sans proposer de réponses concrètes à cette inquiétude, c'est faire le jeu des mouvements xénophobes et des amalgames qui leur sont chers. Inutile de démoniser Christoph Blocher: ses succès, c'est au terrain libre que nous lui laissons qu'il les doit.

JD

L'ordre ou la justice ?

(pa) En 1922 et en 1934, à savoir après les troubles sociaux internes et après l'avènement d'Hitler, les Chambres fédérales ont voté deux lois limitant les libertés individuelles (Lex Haeberlin I et II). Le peuple suisse les a rejetées l'une et l'autre, et l'ordre public ne s'est pas plus mal porté. Aujourd'hui, nous sommes appelés à voter sur une loi contraire à l'essence de la démocratie suisse, et qui rate sa cible. Analyse.

LA LOI ACTUELLE

(art. 14 et 14^d LSEE)

Son grave défaut est qu'elle permet l'internement administratif du requérant débouté et ce, jusqu'à deux ans, ce qui est contraire à la Convention européenne des droits de l'homme.

En 1994, non seulement des journalistes, mais encore des collaborateurs très proches du Conseil fédéral s'interrogent sur le sens et l'essence de la Confédération. Alors que les concepts de neutralité, d'armée de milice, d'égalité des cantons historiques, de souveraineté nationale sont discutés, ils se demandent à quoi se raccrocher. La réponse est univoque: la Suisse est le seul exemple en Europe, si ce n'est dans le monde, d'un pays où le principe de tolérance domine celui des nationalités (sans trouver son origine dans un génocide). C'est à cette aune que se jugent les actes de l'Etat.

Les mesures de contrainte en droit des étrangers

Le professeur Auer l'a démontré (PJA 6/94, Pratique juridique actuelle): la loi soumise à la votation du 4 décembre prochain viole l'interdiction de l'arbitraire en ce sens qu'elle est discriminatoire; elle viole la garantie de la liberté personnelle en ne respectant pas le principe de proportionnalité; elle viole la liberté d'aller et venir; elle soustrait au droit pénal (qui comprend la présomption d'innocence) des dispositions de caractère pénal. Le tout sous couvert du contrôle a posteriori de la décision policière par le juge, dont on sait que son pouvoir d'investigation sur l'intérieur d'un bureau de police est limité.

Ces violations de la Constitution fédérale et de quelques traités internationaux ne sont pas grossières, mais subtiles, ce qui explique la position nuancée de deux experts respectés. Elles représentent toutefois une régression législative non négligeable:

a) après la suppression de l'internement administratif (essentiellement dans les cantons de Vaud et de Berne) pour ratifier la CEDH (Convention européenne des droits de l'homme), on revient à la privation de liberté décidée par l'administration (ce sera en principe la police des étrangers). Le pouvoir d'appréciation du juge sera pratiquement limité à l'arbitraire (même si la loi dit le contraire);

b) l'habeas corpus, qui en principe impose la remise d'un prisonnier à un juge dans les vingt-quatre heures, est étendu à 96 heures;

c) les conditions de la «détention préparatoire», qui n'est rien d'autre que la traditionnelle détention préventive, sont assouplies d'une manière contraire à la jurisprudence du Tribunal fédéral;

d) l'extension à un an de cette détention

autorisée par la loi correspond au quadruplement de la peine privative de liberté possible en matière de contraventions (ce que sont les infractions visées).

La pesée des intérêts

La protection de l'Etat menacé peut cependant autoriser une limitation mesurée des libertés individuelles. Savoir si des règles exceptionnelles de ce type doivent être prévues d'avance ou laissées à la discrétion du pouvoir exécutif gouvernant par décret, quand la menace devient sérieuse, imminente, est un débat qui dépasse le cadre de cet article. Mais la justification de la législation d'exception est liée à la justification de l'Etat. Une menace sur les frontières légitime sans doute une suspension – mesurée, encore une fois – des libertés. La crainte de la subversion doit être traitée de manière beaucoup plus prudente (voir les lois Haeberlin). La défense contre le crime organisé et le trafic de drogue doit être adaptée au mal visé. Or, selon le message du Conseil fédéral, la loi proposée a pour but d'empêcher les demandeurs d'asile irréguliers, ou supposés tels, de se cacher. Elle ne résout pas – elle ne le prétend pas, d'ailleurs – le problème du crime organisé, et ne guérit pas le fléau de la drogue. A ce titre, elle est disproportionnée. Elle contredit la justification de la Confédération suisse, en ce sens qu'elle viole le principe de tolérance et de défense des minorités, et à cet égard, elle est inappropriée.

Si donc la loi ne vise qu'à empêcher les requérants d'asile d'échapper à l'enquête administrative en les détenant à la disposition de la police des étrangers, elle est contraire au fondement de la démocratie suisse, car elle viole des principes fondamentaux pour pallier une situation qui n'a rien de menaçant pour l'Etat. On ne réprime pas une contravention, simple entorse à l'ordre administratif, avec des mesures appropriées aux crimes graves.

Alors, la raison d'Etat ?

La législation pénale en vigueur suffit pour réprimer le trafic de drogues... si on l'applique, ce qui ne semble pas avoir été fait à Zurich, faute de prisons ! Alors, si la loi proposée n'est destinée ni à cette répression, ni à celle du crime organisé (pour laquelle le législateur a introduit les dispositions sur les actes préparatoires et les associations de mal-

●●●

fauteurs), si elle dépasse totalement son but en visant les requérants d'asile fugitifs, et ceux qui les hébergent, quelle est sa motivation véritable ? Comme ses auteurs sont des gens honnêtes, humains et attachés à la démocratie libérale, on ne peut imaginer qu'un scrupule de responsable politique obéissant à la raison d'Etat. Celle-ci est un concept mouvant suivant les temps et lieux. Lors de l'affaire Dreyfus, elle correspondait à l'honneur de l'armée, dont le respect justifiait l'injustice imposée à un seul individu. Dans la Suisse d'aujourd'hui, il s'agit probablement de la sauvegarde de la paix sociale et du consensus démocratique. Le danger semble provenir en particulier de ces groupements qui, pour prendre des noms évoquant la liberté, la démocratie ou le centrisme, n'en représentent pas moins la droite extrême. Par des déclarations ou des initiatives, ils en appellent aux pulsions primitives de l'opinion publique, à savoir le rejet de l'élément le plus faible, la victime émissaire.

Pour désamorcer ces mouvements, qui pourraient triompher et menacer ainsi la justification de la Suisse (sans compter sa crédibilité internationale) on leur consent des concessions, comme à James Schwarzenbach, au risque de faire leur politique, pour éviter des

mesures plus graves encore. Il serait ridicule de parler de Munich (ou de faire des comparaisons avec la récente loi scélérate votée en Californie) pour une loi dont la portée sera faible, surtout dans les cantons qui l'appliqueront avec la même modération que la loi actuelle (dont il aurait suffi de corriger le grave défaut). Néanmoins, il ne faut pas perdre de vue qu'on délibérera sous peu de la loi sur la protection de l'Etat, soixante ans après l'échec devant le peuple de la seconde Loi Haeblerlin. Les dérapages dans l'état d'exception risquent d'être plus graves, et d'atteindre l'ensemble des citoyennes et citoyens, et pas seulement un petit groupe d'adolescents illettrés que le dénuement pousse à l'illégalité.

Il vaut mieux peser sur le frein tout de suite. On comprend que les responsables fédéraux aient pris peur devant l'amalgame Letten-requérants d'asile. Mais il est préférable que le peuple suisse, qui a toujours réagi avec calme et bon sens dans des situations semblables, refuse une loi qui contredit l'essence de la Confédération. Ce faisant, ce n'est pas au Conseil fédéral qu'il infligera un démenti, mais aux agitateurs populistes. Il leur rappellera que s'il n'y a pas de justice sans ordre, il n'y a pas davantage d'ordre sans justice. ■

ASSURANCE MALADIE

Calculons, d'accord, mais que l'addition soit correcte

COÛT DE LA SANTÉ

Si l'on considère les comparaisons de l'OCDE pour les dépenses de santé en pour-cent du produit national brut (PNB), la Suisse se situe dans le segment médian des pays industrialisés. Avec 7,9% du PNB, la Suisse est dans la moyenne de l'OCDE (7,8%) ou au 13^e rang des 34 Etats de l'OCDE.

(jd) La nouvelle loi sur l'assurance maladie (LAMal) ne représente pas la perfection en la matière. On peut la rêver plus sociale – montant des primes calculé en fonction du revenu familial par exemple –, plus ouverte à la concurrence entre les fournisseurs de prestations et plus rigoureuse dans la maîtrise des coûts. Mais la perfection n'est aujourd'hui pas atteignable, parce qu'elle ne rencontre pas le soutien d'une majorité des intérêts en présence. Nous nous contenterons donc du projet soumis à la votation le 4 décembre prochain. Un projet qui constitue un indéniable progrès par rapport à la situation actuelle.

Ses adversaires – deux caisses-maladie, des médecins, des responsables cantonaux de la santé et des finances et des partisans de thérapies alternatives – sont unis à des titres divers pour le faire échouer, mais ne proposent aucune solution commune de remplacement.

Les opposants insistent naturellement sur les coûts de cette nouvelle loi, pour les assurés comme pour les collectivités publiques. Effectivement, les primes de la population la

mieux lotie financièrement – environ un tiers des assurés – augmenteront, mais pour une assurance de base offrant des prestations plus étendues, d'où des économies possibles au titre de l'assurance complémentaire. Les adversaires de la LAMal oublient de mentionner par contre qu'un rejet du projet conduira à une augmentation générale des primes et que se poursuivra l'inexorable progression des coûts de la santé. ■

MÉDIAS

Etonnante diversité des prix des quotidiens en Suisse alémanique. Le *Wiler Zeitung* coûte 1 fr. 30, son concurrent *Neues Wiler Tagblatt* coûte 1 fr. 50. C'est aussi le prix de l'*Aargauer Tagblatt* alors que le *Regional Zeitung – Anzeiger von Uster* coûte 1 fr. 30. La liste n'est évidemment pas exhaustive mais le prix unique de 2 francs de la plupart des quotidiens romands n'existe pas de l'autre côté de la Sarine.

Lorsque vous êtes dans une chambre d'hôtel en Suisse alémanique, allumez la télévision pour découvrir, peut-être, l'existence d'une télévision locale avec un programme inattendu. C'est ainsi que le soir du dimanche 13 novembre la télévisions locale de Diessenhofen présentait une interview du conseiller fédéral Delamuraz.

Le ton uni ne convient pas

(jd) Un an après les élections cantonales, Genevoises et Genevois sont appelés à se prononcer sur trois référendums: les observateurs et les acteurs politiques s'accordent à considérer cette échéance comme une épreuve de vérité pour la majorité bourgeoise comme pour l'opposition de gauche. Pourtant, quel que soit le résultat, on peut douter que cet affrontement clarifie la situation politique au bout du lac.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédactrice:
Valérie Bory (vb)
Ont également collaboré à ce numéro:
Philippe Abravanel (pa)
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Michel Joyet (mj)
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum: Philippe Martinet
Composition et maquette:
Valérie Bory, Murielle Gay-Crosier Marciano,
Françoise Gavillet
Administrateur-délégué:
Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens
Abonnement annuel:
80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9

Genève semble s'être mis à l'heure française: un Conseil d'Etat uniformément bourgeois disposant d'une majorité au Grand Conseil, après l'élimination du mouvement Vigilance, la gauche et les écologistes relégués dans l'opposition. Arguant de cette apparente cohérence et d'une efficacité prétendument retrouvée, certains n'hésitent pas à présenter ce modèle comme une solution pour la Suisse.

Genève, malgré sa réputation justifiée d'antimilitarisme, son image d'ouverture et de progrès et sa sollicitude particulière à l'égard des locataires, est un canton traditionnellement ancré à droite. Pourtant, on peut douter que la composition de l'actuel gouvernement reflète vraiment la volonté populaire. Sa victoire, la liste bourgeoise compacte la doit à une particularité du système électoral genevois, qui permet l'élection au premier tour déjà des candidats ayant obtenu le tiers des suffrages seulement. Avec la règle qui prévaut dans les autres cantons – majorité absolue des voix – seuls trois candidats bourgeois auraient passé au premier tour, ce qui aurait permis à l'électorat de modifier le tir au second tour.

Les premiers résultats de cette expérience monocolore sont loin d'être convaincants. La majorité a peine à engager les réformes nécessaires, se contentant d'entériner au pas de charge des projets ponctuels et maladroits, alors que l'opposition s'épuise dans une guérilla qui ne contribue pas à donner d'elle l'image d'une alternative crédible.

Des mesures prises à la hache

Certes, le nouveau Conseil d'Etat présente un front apparemment uni, qui tranche avec la paralysie de son prédécesseur, dont les membres n'hésitaient pas à étaler leurs divergences sur la place publique. Doté d'un programme et lié par des échéances – pas toujours tenues d'ailleurs – il a bien réussi à faire avaliser par le peuple un plan de redressement budgétaire. Mais où sont les projets de réforme de l'administration, les priorités dans l'action de l'Etat ? Les coupes budgétaires continuent d'être opérées à la petite semaine, la linéarité constitue la règle de conduite. La privatisation du Service des automobiles est à cet égard exemplaire. On veut se débarrasser d'une administration déficitaire sans même avoir réfléchi aux moyens de la dynamiser, on délègue allègrement au secteur privé un mélange de prestations et

de tâches de police, on remplace un monopole public par un monopole privé, renonçant ainsi à faire intervenir la concurrence, par ailleurs prônée sur tous les tons.

Même déficit de réflexion à propos de la fermeture de la clinique de Montana. Décidée abruptement, sans concertation, elle est peut-être justifiée. Mais on ne se donne pas la peine d'argumenter. En fait, il s'agit de trouver quelques millions, au dernier moment, pour respecter la réduction prévue du déficit budgétaire pour 1995. La méthode étonne d'autant plus que le magistrat chargé de la santé publique, Guy-Olivier Segond, a fait la preuve de sa capacité à réformer le système hospitalier de manière participative.

On retrouve ce déficit d'écoute et de dialogue à propos de la fermeture retardée des magasins, une fois par semaine. Toutes les conditions étaient réunies pour une solution approuvée par les partenaires sociaux. Mais, dans le dernier bout droit, la majorité a cédé à la tentation de la démonstration de force.

Un défaut de concertation

Ces trois projets partent d'une bonne intention. La concertation aidant, ils auraient pu devenir acceptables par une large majorité. Mais la droite, sûre de son fait, a choisi de faire cavalier seul, encouragée par la raideur et la maladresse d'une opposition entraînée par une extrême-gauche s'arc-boutant sur le statu quo.

Le scénario se répète avec la fonction publique: le gouvernement, vu la situation financière, a sérieusement et unilatéralement raboté l'enveloppe antérieurement négociée avec le personnel pour compenser l'augmentation du coût de la vie. Et les associations de fonctionnaires continuent de s'opposer à la réduction des effectifs, quand bien même cette mesure a été légitimée en votation populaire dans le cadre du plan de redressement des finances publiques.

Les projets d'exposition nationale et de traversée de la rade suffiront-ils à redonner aux Genevois un élan commun ? Rien n'est moins sûr. Le modèle de l'alternance qui prévaut aujourd'hui, et que d'aucuns rêvent de voir réalisé au niveau fédéral, suscite blocages et affrontements stériles plutôt qu'il n'est garant d'une efficacité renouvelée. En période de difficultés, la concertation et les solutions bénéficiant d'un large soutien sont plus que jamais nécessaires. ■

La longue route des socialistes valaisans

(ag) Le Valais est le seul canton romand qui n'ait pas fait sa mue, dans l'après-guerre. Le parti majoritaire PDC, depuis le XIX^e siècle, y détient la majorité absolue. Aucun socialiste n'a jamais siégé au Conseil d'Etat. Bilan après 75 ans d'opposition socialiste.

REPÈRES

Les socialistes valaisans ont deux particularités. Ils possèdent au cœur du vieux Sion une superbe bâtisse, de quatre étages, avec clocher central de deux niveaux. C'est un symbole face à la Mairie et au Parlement cantonal. Ils sont aussi les seuls à éditer un journal hebdomadaire, *Le Peuple valaisan*. Il a sa place dans la diversité nécessaire de la presse valaisanne, dominée par le *Nouvelliste*. Il tient grâce à un bénévolat poussé. Mais il serait temps que les partis romands unissent leurs efforts, après l'échec de *Jet d'encre*, en tenant compte d'une coordination et d'une adaptation aux conditions locales.

Lucien Rosset a publié dans le programme d'anniversaire une excellente histoire du parti socialiste valaisan. Nous lui avons emprunté plusieurs informations.

Chalais n'est pas une commune monocole. Elle touche à Chippis, l'industrielle, l'ouvrière. Bien que située sur la rive gauche du Rhône, elle possède un domaine viticole qui produit un vin dont le président de commune déclare «*qu'il est marqué par une acidité naturelle qu'on nous envie*». Chalais, c'est aussi la station de Vercorin, au développement sage et bourgeois, sans HLM à touristes, zone résidentielle à la montagne. Ou encore le vallon de Réchy, intact et protégé avec son bisse ancestral toujours en eau. Cette diversité lui vaut d'être dirigée par une coalition radicale-socialiste, distinction rare dans le Valais central. Le lieu était donc propice pour fêter la naissance, en 1919, du parti socialiste valaisan.

En 1919

Date de naissance: 7 décembre 1919, café de Sarbach, rue de Conthey, Sion. Cette date est révélatrice des difficultés de la greffe du socialisme en Valais. Elle est tardive par rapport aux autres cantons romands, où le socialisme prend pied à la fin du XIX^e siècle. Elle a lieu après les élections nationales, qui se déroulèrent en automne 1919, pour la première fois en Suisse à la proportionnelle. L'Union ouvrière y avait présenté des candidats: on avait fait appel à Charles Naine, une des figures de proue du socialisme neuchâtelois et vaudois, à Alfred Schreier, représentant la FTMH, fort de l'organisation syndicale suisse, et Charles Dellberg, employé postal bénéficiant, grâce à son statut de fonctionnaire fédéral, de quelque indépendance par rapport aux pouvoirs locaux. Faut-il préciser qu'il n'y eut pas d'élus ! Charles Dellberg sera, en 1935 seulement, le premier élu socialiste valaisan !

Le quorum

Le Valais est marqué dans sa structure sociale par une prédominance forte des structures familiales, des clans et, il faut le dire aussi, du clientélisme. Quand on connaît certaines conditions locales, on ne peut qu'admirer le courage de ceux qui osèrent s'affirmer. Etonnante trace de cette audace: je connaissais à Isérables un café où, dans le choix des disques de l'un des premiers juke-box, figurait l'Internationale.

Mais on est frappé aussi de la hargne avec laquelle le PDC a défendu ses positions dès qu'il fut menacé d'avoir à céder non pas le

pouvoir, mais les miettes du pouvoir. Il n'a pas craint de recourir à des moyens que l'on peut considérer comme illégaux, au vu de l'actuelle jurisprudence du Tribunal fédéral. C'est ainsi qu'en 1938 il fixa, pour les élections au Grand Conseil et dans les communes, le quorum à 15%, aggravé par cette décision inique: toute liste n'ayant pas obtenu un siège à la première répartition ne peut participer à la seconde !

Ouverture européenne et rupture frontale cantonale

Les difficultés locales n'empêchent pas les socialistes valaisans de jouer un rôle significatif à l'échelle nationale. Gabrielle Nanchen a marqué une des étapes de la conquête des femmes vers l'égalité. Et Ruth Dreifuss, à Chalais, pouvait se réjouir de la retrouver, dans une salle où le drapeau européen était encadré par le drapeau suisse et le drapeau valaisan. 12 étoiles et 13 étoiles, le rapprochement était inévitable. Mais à en juger par des refus fermes, localisés il est vrai, d'applaudir, il faudra poursuivre le travail de persuasion dans les rangs.

Peter Bodenmann, s'exprimant en français (pas une phrase, tout au long de cette partie oratoire fournie, en allemand: où est l'unité avec le Haut-Valais ?), a d'emblée défini l'enjeu: faire sauter la majorité absolue du PDC, et, s'il le faut, sous la pression d'une coalition de tous les partis minoritaires. Les leaders radicaux, aux ambitions fédérales, prendront-ils le risque d'un affrontement brutal avec le PDC ? On peut en douter. Mais le Valais, si audacieux dans certaines de ses entreprises, a pourtant besoin de ce désenclavement intérieur. ■

RECTIFICATION

Dans notre article sur le projet de taxe sur le CO₂ (DP 1190 – *Le scénario de la mauvaise foi*), nous comparions le prix payé par les industries dans différents pays pour 1000 litres de mazout. Les chiffres présentés indiquaient en réalité le seul montant des impôts et différentes taxes. Il faut y ajouter le prix du mazout sur le marché, qui varie entre 250 et 300 francs. Ainsi l'industriel italien débourse 250-300 francs + 600 francs de taxes, contre seulement 250-300 francs + 23 francs de taxes pour son homologue helvétique. ■

L'INVITÉ DE DP

Ecole et austérité: les vrais enjeux

PHILIPPE MARTINET

Président de la Société pédagogique vaudoise, qui rassemble 3'100 enseignants généralistes ou spécialistes issus des Ecoles normales, travaillant de l'école enfantine à la 9^e.

La crise des finances publiques peut-elle servir à autre chose qu'à réduire les prestations, déstabiliser les fonctionnaires et radicaliser les fronts sociaux ? Dans le secteur de l'enseignement, une réponse positive passerait par une approche enfin globale et qualitative. Cette démarche impliquerait qu'un certain pouvoir de décision soit dévolu par les autorités cantonales aux responsables des écoles, et qu'une remise en cause fondamentale ait lieu au sein du corps enseignant... Car l'essentiel se déroule immuablement derrière les portes des classes et des établissements.

Chaque franc du budget étant désormais débattu, la mauvaise image de marque des enseignants apparaît en plein jour: la population ne croit toujours pas qu'enseigner est un métier à plein temps, pénible et exposé, requérant des compétences techniques et humaines de haut niveau. D'ailleurs même DP, présentant sans aucun recul les thèses et les expériences américaines de Gaebler-Osborne (recueillies en des lieux sinistrés sans rapport avec la réalité romande), a montré à quel point les nécessaires mais subtiles rénovations de notre instruction publique sont méconnues.

Des contradictions flagrantes

Pourtant, un faisceau d'indices convergents devrait éviter aux édiles de passer à côté de l'essentiel: les offices d'orientation observent perplexes le discours ambigu du patronat, qui demande davantage de *savoir-être* chez les jeunes, mais n'engage que les plus diplômés d'entre eux (alors que, de leur côté, les recteurs des Hautes écoles dénoncent un système scolaire qui produit des étudiants gavés de connaissances mal digérées, ingurgitées sans être fondées ou chargées de sens pour l'écologiste). Les chercheurs notent poliment que les pratiques pédagogiques ne correspondent pas aux objectifs des méthodologies (bonnes ou mauvaises !), particulièrement de celles qui postulent des pédagogies actives, en situations concrètes. Quant aux sociologues, ils relèvent le paradoxe de projets familiaux exacerbés (quand on n'a qu'un-deux enfants, ils «doivent» réussir), débouchant sur des attentes fortement individualistes, alors que la société paraît avoir plus que jamais besoin de valeurs collectives (solidarité, sentiment d'appartenance...) pour perdurer. Ceci pour ne rien dire d'un futur qui devrait voir se superposer chez l'enfant les capacités de s'adapter au changement, résister à la précarité, comprendre les nouvelles technologies, apprendre la lucidité (comme le dit Albert Jacquard) ou plus prosaïquement de communiquer...

Faut-il en déduire que l'opinion publique a raison de vilipender les enseignantEs ? Ce serait ignorer l'engagement formidable de nom-

breux maîtres qui gèrent avec enthousiasme des classes de plus en plus hétérogènes et des attentes contradictoires. Le poids de cet engagement se lit du reste dans la multiplication des temps partiels, qui ne sont pas dus seulement à la féminisation du corps enseignant. De plus, nombreux sont celles et ceux qui acceptent la remise en cause de leurs pratiques professionnelles: projets d'école dans les degrés primaires genevois, projet d'établissement en division terminale vaudoise, approches interdisciplinaires en division supérieure ou au gymnase, collèges responsabilisant les élèves grâce à des options jusqu'à la maturité, etc.

Le prix de cette pédagogie davantage centrée sur l'apprenant, qui fait exploser le groupe-classe et s'efforce d'allier l'instruction avec l'éducation est élevé: il faut le courage de vouloir construire une culture de coopération entre collègues, synonyme de confrontations (car «on n'enseigne que ce que l'on est»), mais aussi la volonté d'investir le temps nécessaire à la maîtrise des contenus de l'enseignement, et surtout de créer les moyens pour l'élève de se mettre en situation d'apprentissage. On est là à cent mille lieues de la liberté académique dont certains se drapent encore, forts d'un permis de conduire une classe délivré ad aeternum, souvent après une formation initiale minimale. Au-delà de tout corporatisme, la Société pédagogique romande a d'ailleurs bien compris que l'innovation demeure le plus important des ressorts, elle qui ne cesse de plancher et susciter le débat sur ses options pédagogiques, sur la professionnalisation ou la déontologie.

Des enjeux touchant à la cohésion sociale

Ce qui inquiète, c'est de constater à quel point ce type de réflexion reste confiné dans le sérail de l'école, alors que les enjeux des rénovations en cours ou en préparation sont tout simplement le maintien de la cohésion sociale et la prospérité du pays. Plus grave encore: on va au devant d'une paralysie due à des autorités sans objectif explicite ou guère soucieuses de se donner les moyens de les atteindre. D'un côté, l'Etat tend à faire assumer aux maîtres la croissance démographique (des milliers d'élèves supplémentaires scolarisés sans ouverture de classes), une immigration mal gérée, un tissu social distendu et des caisses vides. De l'autre, les associations professionnelles hésitent désormais à entraîner à n'importe quelles conditions l'ensemble des maîtres dans des réformes par essence déstabilisatrices.

La confiance entre partenaires s'étirole, et à trop brandir le slogan selon lequel on peut sans cesse faire *mieux avec moins*, les politiciens finissent par décourager les plus optimistes. ■

Sous la bulle, la famille

NI... NI...

«Ni un parlement, ni un office, ni un secrétariat à la famille».

La Commission consultative permanente, formée des représentants des partenaires sociaux, sera chargée des tâches suivantes:

- «Etre un forum sur les questions générales touchant à la famille (...)
- S'exprimer sur les mesures de politique familiale»
- Conseiller, se prononcer sur la promotion de l'information en la matière
- Suggérer des mesures «propres à favoriser la collaboration avec les milieux privés»
- Evaluer périodiquement la situation.

Rapport du Conseil d'Etat vaudois en matière de politique familiale.

(vb) La bulle gonflable de l'association neuchâteloise Forum économique et culturel des régions abritait le 17 novembre à Yverdon les premiers Etats généraux de la famille, mis sur pied à l'initiative du Département vaudois de la prévoyance sociale et des assurances (DPSA). Malgré leur connotation révolutionnaire, ces Etats généraux, considérés par les milieux associatifs comme un grand pas en avant, n'ont débouché que sur une prise de température de l'état des choses.

Cette rencontre, que l'on a voulue scrupuleusement représentative des forces sociales et politiques, a réuni plus de deux cents invités: représentants des autorités communales – d'Yverdon et de Lausanne –, cantonales, des organisations syndicales, patronales, des administrations, etc.

Synthèse anthropologique

La bulle, cocon d'air pulsé chaud, donnant l'inédite impression d'être face à un sèche-cheveux géant, accueillait d'abord Georges Balandier, visiblement peu connu hors de la sphère des sciences sociales. Invité comme l'a dit l'animateur de ces joutes démocratiques pour «bousculer les idées reçues», l'anthropologue se lança dans un panorama transhistorique de la famille, «première forme de la loi» (par la prohibition de l'inceste), enjeu aujourd'hui de deux orthodoxies, l'islamique et la catholique (voir la Conférence du Caire), s'entendant pour défendre farouchement les frontières de ce qui reste contre vents et marées l'assise de la société.

Survolant magistralement les rôles bouleversés qu'assume encore la famille – reproduction sociale, en particulier – et mettant en balance les mutations – familles diverses, maternités contrôlées, multiplication des natiuités technicisées, valeur de l'enfant – Balandier a montré que «la famille incertaine» d'aujourd'hui est peut-être en crise, mais qu'elle dure depuis l'Antiquité, jusqu'aux formes que nous lui connaissons, avec pour corollaire des «tabous devenus flous».

Parmi ces mutations, ce qu'on a appelé la dérouté des pères correspond au passage de la famille patriarcale à la famille matri-centrée, qui s'inscrit peu à peu dans la loi: la femme est davantage chargée de capacité juridique. Quant aux enfants, ils deviennent des sujets de droit (cf la Convention des droits de l'enfant). Mais le plus significatif est encore que la jeune génération fait pénétrer sa culture adolescente au sein de la famille, qui demeure pour elle l'îlot attendu de la sécurité et (aussi) de la transgression.

La grande peur d'un régime fédéral

La bulle a permis aux Etats généraux – assemblée sans droits – de voir émerger des

«réponses» à certaines revendications. Il fallait que d'emblée soit posée la règle du jeu, amenée par l'animateur: «chacun n'engage que soi et pas son service». Difficile d'être plus prudent. Charles Favre, premier chef radical du Département de la prévoyance sociale, après vingt-quatre années de pilotage socialiste, engageait pourtant la vision cantonale de la politique sociale en déclarant son attachement aux souverainetés des cantons en matière d'allocations familiales, qu'on ne saurait unifier sous un régime fédéral (soumis en procédure de consultation en 1983, et ne récoltant l'aval que de sept cantons).

A l'appui du maintien de la cantonalisation des allocations, le chef du DPSA citait l'exemple vaudois: on a agi sur la fiscalité, par le «quotient familial». Une mesure qui favorise pourtant les revenus élevés et non les économiquement faibles.

Enfin, face à l'apostrophe de l'ancien Président de Pro Familia Vaud, assimilant la politique sociale sélective à un retour à la notion d'assistance, plutôt qu'à la recherche de solutions nouvelles, Charles Favre réaffirmait ne pas vouloir d'«un tapis pour l'ensemble de la population», mais au contraire «réserver les moyens aux gens dans la difficulté».

Le canton de Vaud est en outre très fier de son «Fonds cantonal pour la famille», constitué de prélèvements sur les réserves de la Caisse générale d'allocations familiales, qui soulage les familles «dans le besoin». Cette «aide» qu'il faut solliciter, non remboursable, permet de pallier les insuffisances des allocations, liées, comme dans la plupart des cantons, au temps de travail salarié. Signalons que les cantons de Genève, du Valais, du Tessin, ont fait des percées novatrices. Ainsi, Genève défend le principe d'universalité des cotisations et des prestations.

Création d'une Commission...

Enfin, surgit un acte concret dans toutes ces paroles: la création d'une Commission extraparlamentaire consultative, réclamée par les milieux liés à la famille et que le Conseil d'Etat vaudois préconisait dans son rapport de politique familiale du printemps 1991.

Outre cette réelle avancée, les Etats généraux auront eu au moins le mérite de déclarations claires, tant de la part du nouveau chef du DPSA que des représentants des milieux patronaux, qui s'accrochent au système d'allocations familiales existantes, versées en Suisse par les employeurs aux 800 caisses privées interprofessionnelles ou aux vingt-cinq caisses cantonales publiques. En période de disette des budgets publics, fallait-il s'attendre à autre chose ? ■

L'inventaire de Hürlimann

RÉFÉRENCE

La Cité satellite, Thomas Hürlimann, Ed. d'en Bas, Lausanne.
Le traducteur, Gilbert Musy, a reçu récemment le Prix de l'État de Berne lors du Dies Academicus de l'Université de Lausanne, pour son talent et sa contribution au rayonnement des lettres alémaniques en terre francophone.

Les Editions d'En Bas viennent de publier le dernier livre de Thomas Hürlimann, dans une traduction de Gilbert Musy.

Ce recueil «d'histoires», comme l'indique le sous-titre, procure au lecteur romand le plaisir de la découverte d'un merveilleux conteur. Nous connaissons surtout l'auteur dramatique, dont l'*Ambassadeur*, monté par Le Poche de Genève, est repris cet hiver par la Grange de Dorigny. Cette fois, Hürlimann nous offre sept récits drôles, grinçants, insolites, composés de courtes scènes.

Le lecteur bascule du quotidien (*Monologue d'un couple*, *Histoire de la Cité satellite*) à l'extraordinaire, au fantastique. Ainsi, le récit de ce gérant du supermarché, qui aperçoit sa femme sur l'écran de télévision et en conçoit «une frayeur mortelle». On le comprend: le malheureux apprend que sa chère Maria-Lisa n'éprouve rien pour lui, si ce n'est du dégoût. Mais tout finit bien et l'épouse est à nouveau sur le canapé pour le téléjournal, la bière et les sticks salés.

Ces petits tableaux du quotidien transfor-

ment la cité satellite en un vaisseau spatial se précipitant vers l'abîme, comme «une voiture attelée à des chevaux dont le cocher craint d'avoir perdu le contrôle». C'est le glissement de sens de l'allemand *Verhängnis*, selon Hürlimann. Cette métaphore l'autorise à offrir un véritable festival de l'imagination où les personnages dérapent vers un nouveau destin, celui que le narrateur leur choisit: ainsi en va-t-il de Branko, le patron de la pizzeria, de Ludi, le compagnon fatigué, des autres messieurs et leurs clés de voiture, du propriétaire Rindlisbacher, bref, de tout un monde de la ville satellite, entouré de ses objets familiers: autos, pizzas, TV.

Hürlimann va à l'essentiel en quelques touches, où sa présence est constante. C'est un regard à la fois grinçant et tendre qui «zappe» – c'est son expression – d'un lieu à l'autre du monde moderne. Il le dit lui-même à propos de ces textes courts, rédigés «dans la mesure du possible d'une plume légère». Cette légèreté exerce sur le lecteur tout son poids. ■

Michel Joyet

MUSIQUE

Des initiatives précieuses

(jg) L'enseignement de la musique connaît un engouement étonnant. Des écoles se créent dans toutes les petites villes. Un exemple significatif, car nullement isolé: l'Ecole de Musique d'Echallens vient de s'ouvrir. Qui aurait pu, il y a quelques années, imaginer qu'une école de musique allait naître dans une localité de 5'000 habitants?

Au départ, des musiciens, anciens élèves du Conservatoire donnent des cours, chacun de leur côté, chacun dans leur spécialité, guitare, violon, piano, etc. Puis, en favorisant les échanges, en additionnant les expériences, ils apportent un supplément aux élèves.

Quant au partage des coûts, c'est un élément important dans la dynamique présidant à de telles initiatives: locaux communs, frais administratifs partagés, soutien de la commune, voilà des effets tangibles de la mise en commun des ressources. Dans l'exemple d'Echallens, les jeunes enseignants n'habitent pas le village, mais l'ont choisi parce qu'il représentait encore un «territoire en friche», un endroit où il était possible d'implanter un tel projet.

Cette histoire, somme toute assez banale, témoigne simplement de la persistance d'une tendance de fond, rarement mise en avant ces dernières années. Malgré la crise écono-

mique et la dureté d'un univers de compétition et de concurrence, ce qu'on a appelé la civilisation des loisirs et du temps libre continue de progresser de façon souterraine, cachée, invisible. Hier le sport, aujourd'hui la musique, demain autre chose, tout un entrelacs d'actions minuscules nous rappellent que la santé de l'économie, c'est bien, mais que l'essentiel est peut-être ailleurs. ■

EN BREF

Si vous désirez vous faire une idée concrète du populisme, suivez le slalom de l'Union démocratique du centre de la ville de Zurich, celle de Walter Frey, conseiller national, multimillionnaire et importateur de voitures. Cette formation politique, qui en appelle à la rigueur financière et aux économies tous azimuts, a successivement refusé la suppression de la subvention visant à abaisser le prix de l'abonnement aux transports publics pour les personnes âgées et la perception d'une contribution unique de solidarité du personnel municipal, par réduction du treizième salaire. Par ailleurs, elle s'abstient de prendre position sur l'augmentation de la taxe sur les sacs-poubelles (principe de causalité) prochainement soumise en votation populaire, préférant que ces coûts soient pris en charge par l'impôt, qui comme on le sait, frappe d'abord les riches. A la pêche aux voix, toutes les amorces sont bonnes.